



NICOLAS ELIAS

LAURÉAT 2014 DE LA BOURSE POST-DOCTORALE NAHED OJJEH - SOCIÉTÉ DES AMIS

LE CEM ET LE DEM, L'ALCOOL COMME PROCÈS DE L'ÂME CHEZ LES ALÉVIS DE TURQUIE.

Ma recherche porte sur la consommation rituelle d'alcool chez certaines communautés alévis de Turquie. « Alévi » désigne en Turquie une nébuleuse de groupes « hétérodoxes » associés au chiisme (par la prééminence qu'ils accordent à Ali, le gendre du prophète), répartis dans l'ensemble du pays et dans au moins deux groupes linguistiques (grosso modo turcophones à l'Ouest, kurdophones à l'Est). Il n'est pas aisé d'en donner une définition claire. Les alévis sont déjà (c'est un premier élément de définition) un envers du sunnisme d'Etat : pas de mosquée mais une « maison de l'assemblée » (cemevi), pas de prière cinq fois par jour mais de longues réunions appelées « cérémonie de l'union »

(ayin-i cem) qui se tiennent à intervalles irréguliers, pas de pèlerinage à la Mecque mais des lieux saints disséminés en Anatolie, pas de jeûne durant le ramadan mais pour muharrem (le martyr de Hüseyin), et surtout, pas d'interdit touchant à la consommation d'alcool. Autant d'entorses graves à l'ordre moral du sunnisme qui en firent longtemps (et jusqu'à aujourd'hui) l'objet de calomnies de toutes sortes, comme de violences sporadiques.

Lors de longs rituels appelés ayin-i cem (« cérémonie de l'union »), quelques uns de ces groupes consomment du rakı - un alcool de raisin anisé obtenu par distillation - selon un cérémonial strict mais en quantité surabondante (tous les groupes n'en consomment pas, et la question est délicate). Mon postulat est que cette consommation tient non pas de la communion (comme chez les premiers chrétiens) ou de l'extase, mais d'une « épreuve », d'un procès de l'âme. Car l'ingurgitation d'alcool est hautement ritualisée, pour se démarquer d'une consommation de loisir : l'alcool (içki) n'est jamais référé comme tel mais toujours comme dem (le souffle, le sang), les participants boivent selon un cérémonial complexe encadré de formules propitiatoires. D'autre part, l'on boit sous un double contrôle - contrôle de deux officiants du rituel - et tout dérapage sera immédiatement sanctionné. Le comportement lors de la cérémonie est strictement encadré : ne pas parler, ne pas se déplacer, ne pas sortir de la pièce une fois la cérémonie commencée sans l'autorisation expresse d'un officiant - sachant que la cérémonie commence à la tombée du jour et finit rarement avant minuit. Si le contrevenant à l'une de ces règles se verra réprimandé oralement, des dérapages plus graves (une insulte, un comportement inapproprié, une erreur dans le déroulement pour les officiants) seront sanctionnés par une amende sonnante et trébuchante, voire une exclusion temporaire de la cérémonie.

Ce contrôle serré des corps joue ici une importance fondamentale. Dans ce contexte, le statut de l'alcool (du dem) devient pour le moins ambigu, voire contradictoire : d'une part l'extase, ou toute « ivresse divine », est hors de question. La transe n'est pas ce qui est recherché ici, et elle serait sanctionnée ; d'autre part la consommation, si elle est contrôlée, est loin d'être symbolique (n'est pas seulement « communielle »). Durant les nombreuses heures que dure la cérémonie, les participants ingurgitent suffisamment d'alcool pour rendre fin saoul les plus aguerris des buveurs. C'est précisément à l'intersection de ces deux nécessités que se dessine cet usage « confrérique » (tarikât) de l'alcool. L'alcool tient ici du double-bind : « sois saoul mais sois maître de tes actes ». Le sens de cette injonction contradictoire, une des autorités religieuses de cette confrérie l'exprime en ces termes : deminsanın anahtarıdır, « l'alcool est la clé de l'homme ». La consommation d'alcool est ainsi du ressort de l'épreuve, du test non pas de bonne moralité mais de contrôle de soi, et la première preuve de son appartenance à la « communauté des parfaits » (erenlermeclisi).

Nicolas Elias

Docteur en ethnomusicologie de l'université Paris Ouest Nanterre - La Défense